

CGV-970405

UNIVERSITÉ DE MONCTON

130e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 4 avril 1997 de 19 h à 21 h 30

Le 5 avril 1997 de 9 h à 15 h 6

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

Jimmy Abud Nord-Est
Greg Allain Professeur (Moncton)
Robert Asselin Étudiant (Moncton)
Bernard Beaudin Extérieur des régions
Daniel Bélanger Professeur (Edmundston)
Annette M. Boucher Atlantique (N.-É.)
Laurie Boucher Sud-Est
Paul L. Bourque Sud-Est
Marc Comeau Étudiant (Shippagan)
Lucie Lavigne Nord-Ouest
Soeur Édith Léger Sud-Est
Jean-Bernard Robichaud, recteur U de M
Dennis Savoie, vice-président Extérieur des régions
Richard Savoie Nord-Est
Yanick Sirois Étudiant (Edmundston)

INVITÉS ET INVITÉES

Paul-Émile Benoit, directeur, Communication Moncton
Rhéal Bérubé, directeur,
Développement universitaire Moncton
Armand Caron, vice-recteur Shippagan
Normand Carrier, vice-recteur Edmundston
Léandre Desjardins, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER) U de M
Fernand Landry, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH) U de M
Colette Landry Martin, directrice générale, Éducation permanente (DGEP) U de M
Simone LeBlanc-Rainville, SG par intérim et secrétaire du CGV U de M
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée Moncton

ABSENCES MOTIVÉES : Yvan Bastien, Marcel Bujold, Rino Castonguay, Gérald Clavette, Louise Comeau, Marcelle Fafard-Godbout, Léonce Losier, Antonine Maillet et Mildred Pinet

ABSENCES : Lucille Collette, Jules de Tibeiro et Georgio Gaudet

TABLE DES MATIÈRES

Page

Le 4 avril 1997

1. OUVERTURE	4
2. MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES	4
4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
7. CORRESPONDANCE	4
7.1 Lettre du recteur adressée au ministre Bernard Richard	4
7.2 Deux lettres de remerciement (Stephan Reeb et Alyre Chiasson)	5
7.3 Lettre de Robert Asselin adressée à la présidente du CGV	5
7.4 Lettre de la présidente du CGV adressée à Robert Asselin	5
8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-961130	5
9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CGV	5
9.1 (10.1) Rôle des membres du CGV	5
9.2 (10.2) Parc scientifique	5
9.3 (10.4) Répertoire 1996-1998	5
9.4 (20) Rapport intitulé <i>L'intégration et la persistance des étudiantes et des étudiants à l'Université de Moncton</i>	6
9.5 (12.2.2) Doctorat en psychologie	6
9.6 (15) Paramètres du budget	6
10. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-970222 et CEX-970313	6
11. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU CEX	6
11.1 CEX-970222	6
11.1.1 (11.3) L'Université à Bathurst	6
11.1.2 (6) Représentation des étudiants et des étudiantes au CGV	7
11.2 CEX-970313	7
11.2.1 Congé sans solde au Campus de Moncton	7
11.2.2 Congé d'études au Campus de Moncton	7
11.2.3 Nominations	8
12. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-970222	8
13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)	8
13.1 Programme de perfectionnement linguistique	8
13.2 Changement de nom de l'École de service social	9
13.3 Maîtrise en mathématiques	9

14. PRÉSENTATION D'UN PLAN DE COMMUNICATION 9 AJOURNEMENT 9

Le 5 avril 1997

OUVERTURE 10

MINUTES DE RECUEILLEMENT 10

15. SUIVI DES RÉUNION DU SÉNAT : SAC-961206 (ordinaire), SAC-970110 (extraordinaire), SAC-970131 (extraordinaire), SAC-970131 (ordinaire), SAC-970214 (extraordinaire) et SAC-970306 (ordinaire) 11

16. BUDGET 1997-1998 12

16.1 Programme de retraites anticipées 12

16.2 Budget 1997-1998 12

16.3 Centre de conservation des sols et de l'eau pour l'est du Canada 13

16.4 Nouvelle formule proposée pour le calcul des droits de scolarité à partir de l'année 1998-1999 13

16.5 Projections financières 14

17. NOMINATION 14

17.1 Faculté des sciences sociales 14

18 RAPPORT DU RECTEUR 15

19. AFFAIRES NOUVELLES 15

19.1 Contribution aux services de la communauté 15

20. PROCHAINE RÉUNION 15

21. CLÔTURE 16

DOCUMENTS 17

Document A : Ordre du jour adopté A(1)

Document B : Correspondance B(1-7)

Document C : Emprunts bancaires et hypothécaires C(1-2)

Document D : Procès-verbal CCJ-970222 D(1-53)

Document E : Programme de retraites anticipées E(1)

Document F : Budget 1997-1998 F(1-39)

Document G : Budget du Centre de conservation des sols et de l'eau pour l'est du Canada G(1)

Document H : Nouvelle formule proposée pour le calcul des droits de scolarité à partir de l'année 1998-1999 H(1-8)

Document I : Projections financières 1997-2000 I(1-4)

Document J : Rapport du recteur J(1-11)

Nota bene :

1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs sont maintenant sur la Toile à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/arcum.html>

3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version *complète* ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

Le 4 avril 1997

1. OUVERTURE

La présidente étant retenue au chevet de son père gravement malade, le vice-président **Dennis Savoie** assume la présidence de l'assemblée, qui débute à 19 h 10.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président invite l'assemblée à se recueillir en pensant aux personnes qui sont décédées depuis la dernière réunion : **Alexandre J. Boudreau, Père Léger Comeau, Angélie Godin, Soeur Catherine Jolicoeur, Chantal Roussel**. Il demande qu'on pense aussi au père de Mme Fafard-Godbout.

3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Le Conseil souhaite la bienvenue à **Manon St-Cyr**, présidente du Comité consultatif des femmes au Campus de Moncton.

Le président souligne que **Lucie Lavigne**, membre du Conseil, et **Michel Robichaud**, diplômé de l'Université de Moncton, ont tous deux été nommés conseillers de la reine.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La SG donne lecture de l'avis de convocation.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la SG.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(Voir le Document A, p. 1)

Au point 9 (*Affaires découlant du procès-verbal CGV*), on ajoute :

9.5 Paramètres du budget

Au point 19 (*Affaires nouvelles*), on ajoute :

19.1 Contribution aux services de la communauté

R : 01-CGV-970405

Richard Savoie, appuyé par Greg Allain, propose :

« *Que l'assemblée adopte l'ordre du jour modifié.* »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

7. CORRESPONDANCE

Voir le Document B, p. 1-7

7.1 1996 12 10 : Lettre de **Jean-Bernard Robichaud**, recteur, à Bernard Richard, ministre d'État aux Affaires intergouvernementales. Le recteur fait part au ministre que les instances supérieures de l'Université acceptent de retarder la rentrée universitaire jusqu'au 13 septembre dans l'éventualité où le Sommet de la Francophonie se tiendrait à Moncton en 1999.

7.2 1996 12 09 : Lettre de **Stephan Reeb**, professeur, à Guy Savoie, directeur des affaires professorales.

1996 12 16 : Lettre de **Alyre Chiasson**, professeur, à Guy Savoie, directeur des affaires professorales.

Les deux professeurs remercient le Conseil de leur avoir accordé un congé sabbatique.

7.3 1997 02 07 : Lettre de **Robert Asselin**, président de la FÉÉCUM, à Marcelle Fafard-Godbout, présidente du Conseil des gouverneurs.

Monsieur Asselin exprime son insatisfaction quant à la façon dont sa demande d'augmentation de la représentation étudiante au Conseil des gouverneurs a été traitée. Il souligne qu'il n'a pas été informé de la décision prise à ce sujet et déplore qu'on ne lui ait pas permis de rencontrer le CEX.

7.4 1997 03 13 : Lettre de **Marcelle Fafard-Godbout**, présidente du Conseil des gouverneurs, à Robert Asselin, président de la FÉÉCUM.

La présidente rappelle à M. Asselin qu'en tant que membre du Conseil, il a reçu les procès-verbaux qui font état de la décision du CEX. Si elle n'a pas accepté qu'il rencontre le CEX, c'est pour éviter de créer un précédent, étant donné que pour prendre ses décisions en toute autonomie, le CEX refuse de recevoir des groupes et des individus.

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-961130

R : 02-CGV-970405

Laurie Boucher, appuyé par Lucie Lavigne, propose :

« *Que l'assemblée adopte le procès-verbal CGV-961130.* »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CGV

9.1 (10.1) *Rôle des membres du CGV*

Les deux comités *ad hoc* (celui du Conseil et celui du Sénat) continuent leur travail de réflexion sur le rôle respectif des deux instances supérieures de l'Université. Ils préparent pour la fin d'août une rencontre conjointe du Conseil et du Sénat. Le projet porte le nom *Opération Convergence*.

9.2 (10.2) *Parc scientifique*

Le plan et les devis sont prêts. Les appels d'offres se feront début mai. On prévoit que l'édifice ouvrira ses portes le 1er novembre. Les responsables de la location sont persuadés que tout l'espace à bureaux sera loué avant l'ouverture. Déjà, cinq locataires ont signé un bail de longue durée.

9.3 (10.4) *Répertoire 1996-1998*

Le Service des communications a préparé un feuillet comprenant le plan de chacun des campus et le calendrier universitaire 1997-1998. Le Secrétariat général a fait le nécessaire pour que ce feuillet parvienne à toutes les personnes du Nouveau-Brunswick qui ont déjà reçu le *Répertoire 1996-1998* et pour qu'il soit inclus dans les exemplaires non encore distribués. La lettre d'accompagnement met en évidence le fait que l'Université de Moncton est formée de trois campus.

9.4 (20) *Rapport intitulé L'intégration et la persistance des étudiants et des étudiantes à l'Université de Moncton*

L'étude a été menée pour donner suite au *Plan stratégique*. Le rapport a été largement diffusé dans la communauté universitaire. Il mérite d'être étudié au Conseil puisque la question préoccupe beaucoup les membres. La présente réunion étant principalement consacrée au budget, le rapport sera mis à l'ordre du jour de la réunion de juin. On suggère que l'auteur, Robert Baudoin, soit invité.

9.5 (12.2.2) *Doctorat en psychologie*

Bien que le programme soit prêt, les contraintes budgétaires sont telles qu'on ne peut fournir pour septembre prochain toutes les ressources professorales nécessaires à son implantation. Une fois le budget adopté, on discutera au Conseil (vraisemblablement en

juin) de la soumission du programme à la CESPM. Il est donc impossible d'implanter le programme avant au moins un an ou un an et demi.

9.6 (15) Paramètres du budget

Voir le Document C, p. 1-2

À la dernière réunion, un membre avait suggéré que l'Université renégocie les taux d'intérêts de ses emprunts. (CGV-961130, p. 15). Le VRARH a préparé un document qui fait état des emprunts bancaires et hypothécaires des trois campus et des taux d'intérêt. Après discussion, on conclut qu'il n'y a pas lieu renégocier ces taux.

10. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-970222 ET CEX-970313

R : 03-CGV-970405

Richard Savoie, appuyé par Laurie Boucher, propose :

« *Que l'assemblée reçoive les procès-verbaux du CEX-970222 et du CEX970323.* »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

11. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU CEX

11.1 CEX-970222

11.1.1 (11.3) L'Université à Bathurst

C'est à la demande du ministère de l'Enseignement supérieur que les universités de la province se concertent dans le but d'offrir la première année de certains programmes à l'extérieur des campus actuels. On prépare des ententes qui permettraient l'utilisation des installations des collèges communautaires. On vise à permettre une économie d'environ 6 500\$ aux étudiant-e-s. Alors que les universités anglophones engageront localement des professeur-e-s, l'U de M offrira plutôt des cours médiatisés puisqu'elle a déjà une longueur d'avance dans ce domaine. Toutefois, l'Université ne s'engagera dans l'expérience de « première année à domicile » que si le nombre de pré-inscriptions lui donne l'assurance qu'elle ne risque pas de faire un déficit. Un membre, qui dit parler au nom de nombreux professeur-e-s, exprime de sérieuses réserves quant à la valeur de ce type de formation et souhaite que l'Université fasse d'abord une étude approfondie de la question. Deux autres considèrent que si l'Université boudait cette expérience, elle serait perdante parce que des universités québécoises offriraient le service en Acadie. Ils insistent toutefois sur la nécessité d'exiger l'excellence et de voir, entre autres, à la formation des professeur-e-s qui assureront l'enseignement médiatisé. Un membre exprime le vœu qu'on attende au moins une autre année avant de tenter l'expérience.

11.1.2 (6) Représentation des étudiants et des étudiantes au CGV

Un membre demande des explications quant au refus du CEX d'augmenter le nombre de représentant-e-s étudiants au Conseil. Selon le recteur, le dossier n'est pas clos. On a d'ailleurs prévu une rencontre entre le président de la FÉÉCUM, la présidente du Conseil et le recteur. Ce dernier accepte que les deux autres représentants étudiants soient également invités.

11.2 CEX-970313

11.2.1 *Congé sans solde au Campus de Moncton*

R : 04-CGV-970405

Lucie Lavigne, appuyé par Daniel Bélanger, fait la proposition suivante:

*« En vertu du paragraphe 26.23 de la présente convention collective entre l'ABPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par ce paragraphe, que l'Université accorde un congé sans solde d'un an à la professeure **Noëlla Bourgeois-Bouchard** de la Faculté des sciences de l'éducation pour l'année universitaire 1997-1998 (1er juillet 1997 au 30 juin 1998). »*

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

11.2.2 *Congé d'études au Campus de Moncton*

R : 05-CGV-970405

Greg Allain, appuyé par Laurie Boucher, propose :

*« En vertu de l'article 19 de la présente convention collective entre l'ATUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, que l'Université accorde un congé d'études et une aide financière de 7 500\$ au technicien-régisseur **René Poirier** du Département d'art dramatique pour la période allant du 16 août 1997 au 15 août 1998.»*

Le VRARH précise que la bourse est offerte à partir d'un fonds de fiducie.

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

11.2.3 *Nominations*

R : 06-CGV-970405

Richard Savoie, appuyé par Bernard Beaudin, fait la proposition suivante :

« En vertu de la Procédure de sélection des cadres adoptée par le Conseil et compte tenu des objectifs visés par cette procédure:

a) Que **Maurice Basque** soit nommé directeur des Études acadiennes pour un mandat régulier de cinq ans, soit du 1er juillet 1997 au 30 juin 2002;

b) que **Rodrigue Landry** soit nommé doyen de la Faculté des sciences de l'éducation pour un deuxième mandat de cinq ans, soit du 1er juillet 1997 au 30 juin 2002; c) que le professeur **Serge Rousselle** soit nommé vice-doyen de l'École de droit pour un mandat régulier de cinq ans, soit du 1er juillet 1997 au 30 juin 2002;

d) que **Lita Villalon** soit nommée directrice de l'École de nutrition et d'études familiales pour un deuxième mandat de cinq ans, soit du 1er juillet 1997 au 30 juin 2002. »

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

12. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-970222

Voir le Document D, p. 1-53

R : 07-CGV-970405

Laurie Boucher, appuyé par Bernard Beaudin, propose :

« Que l'assemblée reçoive le procès-verbal du Comité conjoint de planification CCJ-970222. »

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE

13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)

13.1 Programme de perfectionnement linguistique

Les membres expriment deux préoccupations : que la réforme n'occasionne pas de coûts additionnels et que les résultats du nouveau programme soient évalués.

R : 08-CGV-970405

Robert Asselin, appuyé par Jimmy Abud, fait la proposition suivante :

« Le Conseil des gouverneurs accepte la recommandation du Comité conjoint de la planification d'implanter, à même le financement actuel de l'Université, les recommandations du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche formulées de la façon suivante dans le document intitulé Réforme du perfectionnement linguistique à l'Université de Moncton :

1) Mettre sur pied un comité d'implantation. Le comité devrait recevoir son mandat ainsi que sa composition du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs par

l'intermédiaire du Comité conjoint de la planification (voir CCJ-970222, p. 8). Le VRER verra à la nomination des membres du Comité;

2) modifier les modalités actuelles relatives au test de classement, à l'existence de différents niveaux de cours (FR 1875 à FR 1886) et aux contenus enseignés pour tenir compte des recommandations du Rapport CREFO ainsi que des résultats des consultations; 3) développer un nouveau cours général de formation linguistique calqué sur les recommandations faites dans le Rapport CREFO ainsi que des compléments au cours général sous diverses formes dont des modules, des activités intégrées aux enseignements dans les disciplines, etc. et d'autres cours;

4) examiner la possibilité de développer un nouveau système d'exemption en accord avec les objectifs présentés dans le Rapport CREFO;

5) prévoir la gestion des différents aspects de la formation linguistique par une équipe qui pourrait relever du VRER tout en travaillant en étroite collaboration avec le Département d'études françaises ainsi que les différentes facultés et écoles;

6) préparer un communiqué à la communauté universitaire explicitant l'état de la situation et les principales étapes à venir. »

Vote sur R08 Abstention 1 ADOPTÉE

Daniel Bélanger demande que son abstention soit consignée au procès-verbal.

13.2 *Changement de nom de l'École de service social*

R : 09-CGV-970405

Greg Allain, appuyé par Daniel Bélanger, propose :

*« Que l'on fasse le nécessaire pour que l'École de service social soit désormais désignée par l'appellation **École de travail social**. »*

Vote sur R09 unanime ADOPTÉE

13.3 *Maîtrise en mathématiques*

Comme la résolution R : 06 a été retournée au CCJ, elle sera soumise au Conseil en temps opportun.

Pause de 8 h 20 à 8 h 22.

14. PRÉSENTATION D'UN PLAN DE COMMUNICATION RÉALISÉ EN VUE D'UNE CAMPAGNE DE PROMOTION ET DE VALORISATION DE L'UNIVERSITÉ

Invités : Mario Thériault et Louis Léger

Un comité présidé par le VRARH et le VRER s'est donné pour tâche d'augmenter le nombre d'inscriptions en valorisant les études universitaires. À cette fin, il a retenu les services de la firme Communication Plus qui lui a préparé un *Plan de communication*. Au cours d'un exposé d'une heure, Mario Thériault décrit ce *Plan* en insistant sur les mesures que pourrait prendre l'Université.

Applaudissements

AJOURNEMENT

La séance est levée à 21 h 25.

Le 5 avril 1997

PRÉSENCES

Jimmy Abud Nord-Est
Greg Allain Professeur (Moncton)
Robert Asselin Étudiant (Moncton)
Bernard Beaudin Extérieur des régions
Daniel Bélanger Professeur (Edmundston)
Annette M. Boucher Atlantique (N.-É.)
Paul L. Bourque Sud-Est
Lucille Collette Association des ancien-ne-s et ami-e-s (Moncton)
Marc Comeau Étudiant (Shippagan)
Jules de Tibeiro Professeur (Shippagan)
Georgio Gaudet Extérieur des régions
Lucie Lavigne Nord-Ouest
Soeur Édith Léger Sud-Est
Antonine Maillet Chancelier
Jean-Bernard Robichaud, recteur U de M
Dennis Savoie, vice-président Extérieur des régions
Richard Savoie Nord-Est
Yanick Sirois Étudiant (Edmundston)

INVITÉS ET INVITÉES

Paul-Émile Benoit, directeur, Communication Moncton
Rhéal Bérubé, directeur, Développement universitaire Moncton
Armand Caron, vice-recteur Shippagan
Normand Carrier, vice-recteur Edmundston
Donald Cormier, directeur, Service des finances Moncton
Léandre Desjardins, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER) U de M
Fernand Landry, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH) U de M

Colette Landry Martin, directrice générale, Éducation permanente (DGEP) U de M
Simone LeBlanc-Rainville, SG par intérim et secrétaire du CGV U de M
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée Moncton

ABSENCES MOTIVÉES : Yvan Bastien, Marcel Bujold, Rino Castonguay, Gérald Clavette, Louise Comeau, Marcelle Fafard-Godbout, Léonce Losier et Mildred Pinet

ABSENCES : Laurie Boucher

OUVERTURE

Dennis Savoie assume le rôle de président. Il appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 4.

MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le chancelier demande une minute de recueillement à la mémoire de **Mère Augusta**, ndsc, l'une des fondatrices du Collège Notre-Dame d'Acadie.

15. SUIVI DES RÉUNIONS DU SÉNAT : SAC-961206 (ORDINAIRE), SAC-970110 (EXTRAORDINAIRE), SAC-970131 (EXTRAORDINAIRE), SAC-970131 (ORDINAIRE), SAC-970214 (EXTRAORDINAIRE) ET SAC-970306 (ORDINAIRE)

Décisions relatives au Plan d'ajustement

La décision du Conseil de faire figurer parmi les tout premiers principes directeurs du budget la nécessité d'établir des priorités au sein des programmes a incité le VRER à préparer, avec le recteur et le VRARH, un *Plan d'ajustement*. Le Sénat a consacré au *Plan* trois réunions extraordinaires et une partie de deux réunions ordinaires. Monsieur Desjardins décrit comment les décisions prises au Sénat permettront des économies au niveau des cours sans pour autant nuire à la qualité des programmes, notamment parce que l'accent sera mis davantage sur la recherche et les études autonomes, comme le font les universités de langue anglaise.

Mesures adoptées

- Avant septembre 1997 : révision de la banque de cours dans le but de diminuer les cours offerts en double. (R : 03-SAC-970110)
- Avant septembre 1997 : soumission d'un plan de développement de l'éducation permanente réseau qui comprend l'intégration progressive de l'Éducation permanente aux unités académiques et aux services administratifs. (R : 04-SAC-970110)
- Avant septembre 1997 : refonte des maîtrises en éducation avec ou sans thèse. (R : 04-SAC-970131)

- Avant le 1er mai 1997 : nouvelle approche rendant le programme de maîtrise en administration publique moins coûteuse. (R : 05-SAC-970214)
- Avant le 1er octobre 1997 : nouvelle approche à la formation dans tous les programmes de spécialisation dans le but de les rendre moins coûteux. (R : 09-SAC-970214)
- Avant le 1er octobre 1997 : nouvelle approche à la formation en technologie. (R : 07-SAC-970306)
- Désormais : les seules concentrations *mineures* offertes seront celles dont les ressources minimales sont de deux professeur-e-s sur campus ou en réseau; les seules concentrations *majeures* offertes seront celles dont les ressources minimales sont de quatre professeur-e-s sur campus ou en réseau. (R : 08-SAC-970306)

Plusieurs membres expriment leur satisfaction que le Sénat fasse enfin des efforts pour réduire le coût des programmes. D'autres déplorent le fait que les économies se réaliseront seulement dans deux ou trois ans. Un membre se dit déçu que la réforme des structures proposée dans le *Plan d'ajustement* soit remise d'une année, alors qu'au contraire, un autre se réjouit qu'on prenne le temps de consulter la communauté universitaire et de bâtir un consensus là-dessus. Le recteur espère qu'après la consultation qu'il compte mener à l'automne, il sera en mesure de soumettre un document remanié au Conseil en décembre.

Autres décisions du Sénat

Le VRER fait brièvement état d'autres propositions adoptées au Sénat depuis décembre, notamment celles qui portent sur les points suivants :

- la réforme du programme de baccalauréat en travail social (R : 06-SAC-961206);
- l'abolition de la maîtrise sans thèse en économie (R : 10-SAC-961206);
- les recommandations adressées à la Faculté d'administration : poursuite de l'élaboration du nouveau programme de B. A. A.; soumission d'un plan de renouvellement du corps professoral; préparation d'un plan détaillé de la formation pratique (stages et programmes « coop » (R : 11-SAC-961206);
- la création d'un comité *ad hoc* du Sénat chargé, entre autres, d'organiser une réunion conjointe des membres du Conseil et du Sénat (R : 07-SAC-970131);
- la création d'un comité *ad hoc* chargé d'étudier la situation financière des étudiant-e-s (R : 11-SAC-970306);
- la création de deux nouveaux programmes d'études en alternance (« coop ») : génie (R : 14-SAC-970306) et sciences forestières (R : 31-SAC-970306).

Pause 10 h 20 à 10 h 30.

16. BUDGET 1997-1998

16.1 *Programme de retraites anticipées*

Voir le Document E, p. 1

Selon le VRARH, le programme de retraites anticipées a connu beaucoup de succès. Il est avantageux tant pour les employé-e-s que pour la situation financière de l'Université. Si les revenus de l'Université ne diminuent pas, il sera possible d'amortir le coût du programme en moins de trois ans.

16.2 *Budget 1997-1998*

Voir le Document F, p. 1-39

L'étude du budget dure une couple d'heures. Le VRARH présente le contenu des treize premières pages du document distribué. Il souligne que les principes adoptés par le Conseil ont été respectés. Bien que les demandes d'éclaircissement soient nombreuses, les réponses que donnent le VRARH, le recteur et le VRER ne soulèvent pas de véritable débat. Certaines interventions comportent des suggestions dont voici celles qui ont semblé retenir davantage l'attention.

Suggestions individuelles

Modifications aux frais de scolarité pour les cycles supérieurs

- Les changements décrits à la page 5 pourraient accentuer la précarité de certains programmes. Quand les augmentations sont très substantielles (ex. : M. A. P.), il y aurait lieu de les compenser par des bourses.
- Il faudrait songer à une période de transition et faire en sorte que les programmes dont les droits de scolarité sont les plus élevés ne soient pas considérés comme supérieurs aux autres.

Diminution du nombre d'étudiant-e-s à temps partiel

- L'Éducation permanente aurait avantage à étudier la possibilité de répondre aux besoins de formation des enseignant-e-s de la Nouvelle-Écosse, dont un grand nombre doivent suivre des cours de perfectionnement pour répondre aux exigences de la certification.
- L'Université devrait étudier les besoins des entreprises en matière de recyclage et de formation complémentaire. Pour faire compétition au secteur privé dans l'offre de services du genre, elle peut miser sur le fait qu'elle offre des crédits universitaires.

•Nous devons offrir des services de formation sur mesure en partenariat avec les entreprises, comme nous l'avons fait avec la Garde côtière canadienne à Sydney.

Augmentation des droits de scolarité

•L'Université doit tenir compte des effets négatifs qu'a l'augmentation des droits de scolarité sur l'accessibilité aux études universitaires et sur l'endettement des étudiant-e-s.

R : 10-CGV-970405

Lucille Collette, appuyée par Richard Savoie, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs adopte le budget 1997-1998 soumis par le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines.* »

Vote sur R10 Pour 15 Contre 1 Abstention 1 ADOPTÉE

Robert Asselin demande que son vote contre soit consigné au procès-verbal. **Marc Comeau** demande qu'on note son abstention.

16.3 Centre de conservation des sols et de l'eau pour l'est du Canada

Voir le Document G, p. 1

R : 11-CGV-970405

Daniel Bélanger, appuyé par Paul L. Bourque, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs adopte le budget 1997-1998 du Centre de conservation des sols et de l'eau pour l'est du Canada tel qu'il a été soumis.* »

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

16.4 Nouvelle formule proposée pour le calcul des droits de scolarité à partir de l'année 1998-1999

Voir le Document H, p. 1-8

Le Comité d'étude sur les droits de scolarité, présidé par le vice-recteur Carrier, avait pour mandat de formuler des recommandations relativement à l'implantation éventuelle d'un nouveau système de facturation. Le rapport du Comité, dont seul un extrait a été distribué au Conseil, recommande une formule de facturation par crédit selon le principe de « consommateur-payeur ». Le nouveau système serait implanté par étapes.

Avantages qui se dégagent des interventions

- Les étudiant-e-s des programmes dont le nombre de crédits est conforme aux normes du Sénat ne subventionneraient plus ceux et celles dont le programme peut compter jusqu'à 20 crédits de plus.
- Les étudiant-e-s qui suivent des cours en surplus n'utiliseraient plus gratuitement les ressources de l'Université.
- En théorie, les revenus augmenteraient d'un demi-million de dollars au Campus de Moncton, de 85 000\$ à Shippagan et de 209 000\$ à Edmundston.
- Étant donné que l'Éducation permanente utilise déjà cette formule, l'inconvénient du statut particulier dans lequel sont placés les étudiant-e-s à temps partiel serait supprimé.
- La plupart des étudiant-e-s ne subiraient pas d'augmentation de frais de scolarité.
- Le coût d'un crédit étant une unité de mesure plus raffinée que celui d'un semestre, la formule fournirait des renseignements utiles à la prise de décisions concernant l'allocation des ressources aux diverses unités.

Inconvénients qui se dégagent des interventions

- Les objectifs du changement de formule ne sont pas clairs; on ne voit pas le lien entre les droits qui seraient perçus au premier cycle et les modifications dont on parle à la page 5 du Document F.
- On taxe certains étudiant-e-s parce que le Sénat ne respecte pas ses propres normes quant au nombre de crédits par programme. Il existe d'autres moyens de régler le problème.
- L'effet de la formule serait particulièrement négatif sur les étudiant-e-s en sciences de la santé, qui souvent suivent six ou sept cours supplémentaires dans le but d'accroître leurs chances d'être admis en médecine ou ailleurs.
- Les abandons de cours viendraient invalider les données sur lesquelles seraient fondées certaines décisions durant la préparation du budget.
- Le Comité n'a pas examiné les implications de la formule pour les étudiant-e-s.

R : 12-CGV-970405

Georgio Gaudet, appuyé par Jimmy Abud, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification étudie la formule de calcul recommandée dans le Rapport du Comité d'étude sur les droits de scolarité et fasse une recommandation au Conseil des gouverneurs. »

Il est entendu qu'on distribuera le Rapport en entier.

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

Repas : de 12 h 40 à 13 h 30.

16.5 *Projections financières*

Voir le Document I, p. 1-4

L'étude du document présenté par le VRARH donne lieu à un échange de points de vue, principalement sur le nombre d'inscriptions, la masse salariale et l'attitude des présidents de l'ABPUM et de la FÉÉCUM.

Nombre d'inscriptions

Étant donné que les revenus de scolarité dépendent à la fois du nombre d'inscriptions et du taux des droits de scolarité, quelques membres craignent de voir le taux augmenter de façon exagérée si les inscriptions diminuent. Pour éviter cela, d'autres suggèrent que l'Université envisage entre autres les mesures suivantes : la perception de frais différentiels; la participation active de toute la communauté universitaire au recrutement; l'offre de cours à l'extérieur de la province et du pays; le recrutement d'étudiant-e-s étrangers. On s'entend sur la nécessité de stabiliser le nombre d'inscriptions dans les trois campus.

Masse salariale

Un membre déplore que le Conseil ne considère jamais la possibilité de diminuer non seulement le nombre de professeur-e-s, mais également celui des dégrèvements et des congés sabbatiques. Il voudrait même que la permanence d'emploi soit remise en question. Plusieurs soutiennent que ce genre de mesures entraînerait de sérieux problèmes, dont la baisse de la qualité. Ils rappellent que la charge des professeur-e-s de l'U de M est déjà plus lourde que celle de leurs collègues du Québec, dont le salaire est pourtant supérieur de 15 à 25 000\$.

Attitude des présidents d'associations

Deux membres expriment leur satisfaction de voir que le président de l'ABPUM et celui de la FÉÉCUM cherchent à résoudre les problèmes communs dans le dialogue et la collaboration. On applaudit la réélection de Robert Asselin.

17. NOMINATION

17.1 *Faculté des sciences sociales*

R : 13-CGV-970405

Richard Savoie, appuyé par Georgio Gaudet, propose :

« *Qu'Isabelle McKee-Allain soit nommée doyenne de la Faculté des sciences sociales pour un mandat régulier de cinq ans, soit du 1er juillet 1997 au 30 juin 2002.* »

Vote sur R13 Abstention 1 ADOPTÉE

Greg Allain demande que son abstention soit consignée au procès-verbal.

18. RAPPORT DU RECTEUR

Voir le Document J, p. 1-11

Le recteur situe son rapport dans la ligne de l'exposé que Mario Thériault a fait la veille sur le *Plan de communication* de l'Université. Monsieur Robichaud considère qu'il est de son devoir d'expliquer à la communauté universitaire et au grand public la signification de la nouvelle signature de l'Université : ***Un accent sur le savoir***. Faute de temps, il ne commente pas son rapport mais invite les membres à le lire et à le diffuser dans leur milieu.

Une brève discussion s'engage sur la mise en oeuvre du *Plan de communication*. Tout dépendra des ressources que l'Université pourra obtenir, surtout de Patrimoine Canada. Parmi les suggestions que la firme Communication Plus a faites, le comité chargé de la mise en oeuvre établira des priorités en consultant les trois campus. Un membre suggère que l'Université évalue le degré de succès de la campagne de promotion. À titre de coprésident du Comité, le VRARH trouve la suggestion excellente.

19. AFFAIRES NOUVELLES

19.1 Contribution aux services de la communauté

Monsieur Jimmy Abud fait part au Conseil des moyens qu'il propose pour aider l'Université à réaliser sa mission. Il est d'avis que si tout le monde s'y met, il est possible de recruter 500 étudiant-e-s de plus pour septembre 1998. Cela suppose que toutes les composantes de l'Université ne parlent que d'une seule voix.

P : 14-CGV-970405

Jimmy Abud fait les trois propositions suivantes :

« *Que dans les plus brefs délais, l'administration révise les moyens dont elle dispose pour permettre aux cinq composantes de l'Université (le Sénat, le Conseil des gouverneurs, les syndicats, les étudiants et les étudiantes, l'administration et le personnel de soutien) de mieux échanger entre elles de façon informelle et de mieux travailler ensemble.* »

« Que l'ABPUM demande à ses membres d'accorder la priorité, dans leurs services à la collectivité, à tout ce qui pourrait enrichir leurs cours et leurs recherches et tout ce qui pourrait contribuer à augmenter le nombre d'inscriptions. »

« Que les conseils étudiants se dotent de mécanismes sérieux et vérifiables qui leur permettraient d'exiger la meilleure qualité possible en matière d'enseignement et de recherche. »

Le Conseil trouve préférable que ces propositions soient d'abord examinées au Comité exécutif. On suggère à M. Abud de préparer un document expliquant sa pensée.

20. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion est prévue pour le 14 juin 1997 à 9 h au Campus de Shippagan.

21. CLÔTURE

La séance est levée à 15 h 6 sur la proposition de Daniel Bélanger.

Contresigné le _____

Marcelle Fafard-Godbout, présidente

Simone LeBlanc-Rainville, secrétaire